

 M O N C T O N	POLITIQUE	Département propriétaire: Systèmes informatiques
	Politique sur les données libres	
Date d'effet: 1 février 2017	Date de la dernière révision: 21 août 2019	
Autorité approbatrice: Conseil municipal	Remplace N °: Politique 1104	

1. But

La politique sur les données libres précise les objectifs, les rôles, et les responsabilités que la Ville de Moncton se donne pour appuyer ses efforts de rendre ses données régulièrement disponibles dans un format utilisable par une machine accessible à l'usage public. Cette politique soutient l'engagement que la Ville de Moncton a d'être un gouvernement ouvert. Un gouvernement ouvert permet à la Ville de bonifier son service à la clientèle et de répondre de façon proactive aux questions et aux plaintes avec exactitude et en temps voulu. Les données fournies par la Ville ont le potentiel de produire un effet concret et bénéfique, et de contribuer à l'habitabilité de notre ville. Ces données offrent une fenêtre sur le processus décisionnel, valorisent les citoyens et améliorent leurs relations avec les organismes publics.

Il est entendu que les données publiées dans le cadre de la Politique sur les données ouvertes de la Ville de Moncton ne seront pas nécessairement disponibles dans les deux langues officielles, car le partage de l'information ne vise pas à communiquer directement avec le public. Par conséquent, les « données ouvertes » seront publiées dans la langue dans laquelle elles ont été créées.¹

2. Définitions

Qu'est-ce qu'un ensemble de données :

Un format de fichier structuré (incluant les formats géospatiaux) qui peut être lu par une machine, comme les feuilles de calculs, les valeurs séparées par des virgules, le langage de balisage extensible (XML) ou la notation des objets du langage Java (JSON).

Qu'est-ce qui n'est pas un ensemble de données :

¹ Référence : Pour de plus amples renseignements, consultez la politique en matière de langues officielles de la Ville de Moncton.

Politique sur les données libres

Un rapport, une circulaire, certaines applications Web, un document PDF ou tout ce qui ne peut être exporté vers ou utilisé par une machine.

Données utilisables par une machine :

Des données pouvant être traduites par un ordinateur ou un autre type d'équipement. Le format de document portable (PDF) n'est pas utilisable par une machine.

Gestion de l'information opérationnelle :

Un ensemble de procédés opérationnels, de disciplines et de pratiques utilisés pour gérer l'information créée à partir des données d'un organisme.

Données libres :

Des données libres d'utilisation, de réutilisation et de redistribution par n'importe qui, assujetties tout au plus aux conditions d'attribution et de partage.

Gouvernement ouvert :

Un moyen d'encourager la transparence, la responsabilité et l'accessibilité d'une bonne gouvernance et de promouvoir une culture de collaboration et de meilleurs services au public.

3. Politique

La Ville de Moncton partagera avec le public ses ensembles de données libres et accessibles tout en respectant les droits à la vie privée, à la sécurité et la confidentialité tels qu'ils sont stipulés dans la législation applicable.

4. Objectifs

Le programme de données libres existe pour :

- A. Améliorer la compréhension du public des opérations de la Ville et de toute information pertinente à leurs collectivités.
- B. Créer des possibilités économiques pour les personnes et les entreprises utilisant les connaissances disponibles grâce aux données libres.
- C. Valoriser le personnel de la Ville de manière à augmenter son efficacité et sa capacité à recenser des occasions pour mieux servir le public.
- D. Encourager l'élaboration de technologies novatrices et de solutions visant l'amélioration de la qualité de vie.

5. Responsabilités

1. Les Systèmes informatiques devront :
 - A. Publier des ensembles de données libres dans un format utilisable par une machine par l'entremise d'un site Web de la Ville, laissant au public la possibilité de créer des applications numériques, qui pourraient améliorer l'ouverture du gouvernement et la participation du public, faciliter l'accès aux services de la Ville et, ultimement, renforcer notre démocratie et contribuer à faire de notre ville un endroit mieux habitable.
 - B. Offrir sur le site Web des données libres des licences de données libres, des procédures, les formats de fichiers compatibles, un glossaire et d'autres renseignements contextuels sur les ensembles de données favorisant l'utilisation responsable de l'information de la Ville de Moncton.
 - C. Maintenir une adresse courriel consacrée à la réponse aux questions du public concernant les données libres.

2. Les Services de la Ville devront :
 - A. Décider de quels ensembles de données (et métadonnées pertinentes) seront publiés en tant que données libres lors de la planification ou de la modification de systèmes (nouveaux et actuels), de projets de collecte de données ou de processus.
 - B. Examiner et approuver chaque ensemble de données avant sa publication dans le portail des données libres.

6. Administration et contact

Hôtel de ville

655, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 1E8

Téléphone: 506.853.3550

Email: info.clerk@moncton.ca